

Le vingt cinq avril deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Plancoët, sous la présidence de Patrick BARRAUX, Maire.

Présents P. BARRAUX - F. BOUAN – M. IZARN - P. FANOUILLERE – C. LABBÉ – T. GESRET – MC CHANCÉ - V. SAMSON - Y. REBILLARD – M. HERVÉ – M. JACQUET - B. BOURDÉ - JG LOHIER - E. LEGOFF – G. ROCCA - C. GUILBAUD - V. LE DISSEZ - P. DAVEU - I. BERTRAND

Excusés E. FAREY (procuration à MC CHANCÉ)
F. LEROUX (procuration P. BARRAUX)
A. RUBÉ (procuration à F. BOUAN)
M. HAUTIERE (procuration à V. LE DISSEZ)

Convocations Le 16 avril 2018
Affichage et publication Le 16 avril 2018

Monsieur Gilbert ROCCA est désigné secrétaire de séance.

Adoption procès-verbal séance précédente :

Le maire soumet le dernier procès-verbal à l'approbation des conseillers municipaux.
En l'absence d'observations, le procès-verbal de la séance du 27 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

⇒ **AFFAIRES GENERALES**

- Commissions municipales – désignations suite à installation conseillère municipale

⇒ **FINANCES**

- DM1-2018 – Décision modificative n° 01 : fiscalité – dotations Etat – résultats budgets eau et assainissement
- Classe de neige école primaire – récupérations participations communes extérieures
- Baux pôle santé – récupérations honoraires gestionnaire des loyers
- Convention d'occupation terrains agricoles
- 250^{ème} anniversaire Chateaubriand – engagement budgétaire
- Subvention exceptionnelle – Académie Western championnat départemental Equitation Western

⇒ **MARCHES PUBLICS**

- Programmes pluriannuels eau potable, eaux pluviales et assainissement – avenants de transfert et d'actualisation

⇒ **URBANISME**

- Instruction droit des sols – convention Dinan Agglomération
- Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

⇒ **INFORMATIONS DIVERSES**

039-2018 – MODIFICATION COMPOSITION COMMISSIONS

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que l'installation de Madame Marina HERVÉ au conseil municipal entraîne des modifications de la composition des commissions municipales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-22,
Vu la délibération n° 024-2018 de la séance du 27 mars 2018, portant installation de Madame Marina HERVÉ au conseil municipal,

Vu la vacance de membres dans certaines commissions municipales,
Considérant que le principe de représentation proportionnelle doit être respecté,

Monsieur le Maire propose de modifier la composition des commissions en substituant à la conseillère municipale démissionnaire, sa remplaçante.

Nouvelle composition des commissions concernées par ces modifications, étant précisé que le Maire et les Adjointes sont membres de droit de toutes les commissions.

ANIMATION – COMMUNICATION – JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE
Rapporteur : Monsieur Alain RUBÉ
- Patrick BARRAUX - François BOUAN - Mathilde IZARN - Pascal FANOUILLE - Céline LABBÉ - Thierry GESRET - Fabrice LEROUX - Céline GUILBAUD - Marie-Christine CHANCÉ - Marina HERVÉ - Gilbert ROCCA - Valérie SAMSON - Béatrice BOURDÉ - Magali HAUTIERE

TRAVAUX DE VOIRIE – RESEAUX – ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT DE L'ESPACE - BATIMENTS COMMUNAUX - CIMETIERES
Rapporteur : Monsieur Thierry GESRET
- Patrick BARRAUX - François BOUAN - Mathilde IZARN - Pascal FANOUILLE - Céline LABBÉ - Jean-Guy LOHIER - Patrick DAVEU

ACTIONS ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ARTISANAT – COMMERCE - FISAC
Rapporteur : Monsieur Jean-Guy LOHIER
- Patrick BARRAUX - François BOUAN - Mathilde IZARN - Pascal FANOUILLE - Céline LABBÉ - Thierry GESRET

<ul style="list-style-type: none"> - Yvan REBILLARD - Marina HERVÉ - Viviane LE DISSEEZ
--

ARGUENON
Rapporteur : Monsieur Pascal FANOUILLE
<ul style="list-style-type: none"> - Patrick BARRAUX - François BOUAN - Mathilde IZARN - Céline LABBÉ - Thierry GESRET - Gilbert ROCCA - Thierry GESRET - Patrick DAVEU

URBANISME – PLAN LOCAL D’URBANISME (PLU)
Rapporteur : Madame Marie-Christine CHANCÉ
<ul style="list-style-type: none"> - Patrick BARRAUX - François BOUAN - Mathilde IZARN - Pascal FANOUILLE - Céline LABBÉ - Thierry GESRET - Jean-Guy LOHIER - Fabrice LEROUX - Marina HERVÉ - Ismaël BERTRAND

FLEURISSEMENT – DECORATIONS NOEL
Rapporteur : Monsieur Patrick BARRAUX
<ul style="list-style-type: none"> - Patrick BARRAUX - François BOUAN - Mathilde IZARN - Pascal FANOUILLE - Céline LABBÉ - Thierry GESRET - MC CHANCÉ - Alain RUBÉ - Béatrice BOURDÉ - Evelyne FAREY - Magali HAUTIERE

Par ailleurs, le maire informe les conseillers que compte tenu de la charge de travail dévolue à certains adjoints et de l'évolution de certaines compétences municipales, comme notamment la suppression des temps d'activités périscolaires, il propose la modification suivante à la répartition des délégations mises en place lors de la réunion du conseil municipal du 28 mars 2014, à savoir :

- Adjoint aux affaires sociales : suppression de la compétence « logement »
- Adjoint à la communication – affaires scolaires : ajout de la compétence « logement » et affaires périscolaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- par 21 voix « pour » dont 4 procurations de E. FAREY - F. LEROUX – F. BOUAN – M. HAUTIERE

- **APPROUVE** les nouvelles compositions des commissions municipales telles que présentées ci-dessus ainsi que la nouvelle répartition des compétences déléguées.

040-2018 – BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N° 01-2018

Monsieur BARRAUX présente le tableau comparatif entre les produits 2018, les prévisions budgétaires 2018 et les notifications reçues pour l'année 2018 au titre de la fiscalité mais aussi des dotations de l'Etat et indique que les variations constatées entre les prévisions budgétaires votées le 13 février 2018 et les notifications d'avril 2018, doivent donner lieu à une décision modificative.

Par ailleurs, il convient d'intégrer les résultats des services eau potable et assainissement suite à leurs transferts, respectivement au Syndicat des Frémur et à Dinan Agglomération.

DECISION MODIFICATIVE FISCALITE ET DGF 2018

ARTICLE	INTITULE	Pour mémoire 2017		2018	
		Prévisions BP+ DM	Réalisations	Prévisions BP	Notifications
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT					
7411	Dotation forfaitaire de base	356 280.00	356 280.00	349 455.00	353 597.00
74121	Dotation solidarité rurale : Bourg centre + péréquation	137 475.00	178 009.00	0	175 468.00
74127	Dotation Nationale de péréquation	40 534.00	31 873.00		32 295.00
TOTAL DGF		534 289.00	566 162.00	349 455.00	561 360.00
CONTRIBUTION DIRECTES et COMPENSATIONS ETAT					
73111	Taxe Habitation	882 820.00		810 000.00	910 380.00
	Produit net FB		818 330.00		
	Produit net FNB				
TOTAL 73111		882 820.00	818 330.00	810 000.00	910 380.00
73211	AC attribution DINAN AGGLOMERATION	849 422.00	938 846.81	993 800.00	868 338.17
TOTAL 73		1 732 242.00	1 757 176.81	1 803 800.00	1 778 718.17
74833	Compensation TP-CFE	1 620.00	1 620.00	1 600.00	0
74834	Etat-compensation au titre des taxes foncières	3 838.00	3 838.00	3 800.00	3 471.00
74835	Etat-compensation au titre de la taxe d'habitation	73 101.00	73 101.00	73 000.00	79 800.00
TOTAL 7483		78 559.00	78 559.00	78 400.00	83 271.00
739221	FNGIR	- 52 000.00	- 50 986.00	- 52 000.00	- 50 986.00
TOTAL CONTRIBUTIONS /COMPENSATIONS - FNGIR		1 758 801.00	1 784 749.81	1 830 200.00	1 811 003.17
TOTAL GENERAL		2 293 090.00	2 350 911.81	2 179 655.00	2 372 363.17

* Avec rôles supplémentaires

DECISION MODIFICATIVE N° : 01 – 2018

Le Maire expose aux conseillers que la proposition de décision modificative prend en compte les éléments suivants :

En recettes de fonctionnement

- Reprise de l'excédent de fonctionnement du service eau potable	+ 237 641.71 €
- Remboursement déficit fonctionnement assainissement par Dinan Agglomération	+ 30 641.54 €
- Les ajustements suite à la notification de l'état de la fiscalité de la commune et des compensations de l'Etat, ainsi que les allocations compensatrices versées par DINAN AGGLOMERATION :	
- Taxe habitation	+ 100 380.00 €
- Allocations compensatrices Dinan Agglomération	- 125 461.83 €
- Compensations Etat	+ 4 871.00 €
- La notification de la DGF – base – dotation solidarité rurale et Dotation Nationale de péréquation	+ 211 905.00 €

En dépenses de fonctionnement

- Reprise du déficit de fonctionnement du service assainissement	+ 30 641. 54 €
- Reversement excédent fonctionnement eau potable à Syndicat des Frémur	+ 237 641.71 €
- Un virement supplémentaire à la section d'investissement de :	+ 191 694.17 €

En recettes d'investissement

- Reprise de l'excédent d'investissement du service assainissement	+ 238 927.29 €
- Remboursement déficit investissement eau potable par Syndicat des Frémur	+ 4 510.30 €
- Le virement de la section de fonctionnement pour :	+ 191 694.17 €

En dépenses d'investissement

- Reprise déficit d'investissement du service eau potable	+ 4 510.30 €
- Reversement excédent investissement assainissement à Dinan Agglomération	+ 238 927.29 €
- Augmentations de crédits sur programmes de travaux	+ 191 694.17 €

(arrivée de Madame Céline LABBÉ)

DECISION MODIFICATIVE N° 01-2018 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
ARTICLE	INTITULE	VOTE AU BUDGET PRIMITIF 2018 Pour mémoire	PRODUIT NOTIFIE OU CREDIT VOTÉ	A INSCRIRE EN DECISION MODIFICATIVE	NOUVEAU CREDIT APRES DM
RECETTES					
002	Reprise excédent fonctionnement eau potable	349 789.66	207 000.17	207 000.17	556 789.83
7788	Remboursement déficit fonctionnement service assainissement par Dinan Agglomération		30 641.54	30 641.54	30 641.54
73111	Contributions directes	810 000.00	910 380.00	100 380.00	910 380.00
73211	AC attribution compensation DINAN AGGLOMERATION	993 800.00	868 338.17	- 125 461.83	868 338.17
7411	Dotation forfaitaire	349 455.00	353 597.00	4 142.00	353 597.00
74121	Dotation solidarité rurale : fraction bourg centre + péréquation	0	175 468.00	175 468.00	175 468.00
74127	Dotation Nationale de péréquation	0	0	32 295.00	32 295.00
74833	Compensation TP - CFE	1 600.00	0	- 1600.00	0
74834	Compensation T. F.	3 800.00	3 471.00	- 329.00	3 471.00
74835	Compensation T. H.	73 000.00	79 800.00	+ 6 800.00	79 800.00
TOTAL GENERAL RECETTES		2 581 444.66	2 628 695.88	429 335.88	3 010 780.54

ARTICLE	INTITULE	VOTE AU BUDGET PRIMITIF 2018 + DM Pour mémoire		A INSCRIRE EN DECISION MODIFICATIVE	NOUVEAU CREDIT APRES DM
DEPENSES					
678	Reversement excédent eau potable à Syndicat des Frémur	0		237 641.71	237 641.71
023	Virement section investissement	358 201.72		191 694.17	549 895.89
TOTAL		358 201.72		429 335.88	787 537.60

ARTICLE	INTITULE	VOTE AU BUDGET PRIMITIF 2018 + DM Pour mémoire	A INSCRIRE EN DECISION MODIFICATIVE	NOUVEAU CREDIT APRES DM
SECTION D'INVESTISSEMENT				
RECETTES				
001	Reprise excédent investissement assainissement	0	226 154.06	226 154.06
1068	Remboursement déficit investissement eau potable par Syndicat des Frémur	0	4 510.30	4 510.30
021	Virement section fonctionnement	358 201.72	191 694.17	549 895.89
TOTAL		358 201.72	422 358.53	780 560.25
DEPENSES				
001	Reprise déficit investissement eau potable	8 262.93	- 8 262.93	0
1068	Reversement excédent investissement assainissement à Dinan Agglomération	0	238 927.29	238 927.29
2315-389	Voirie – P.2018	300 000.00	50 000.00	350 000.00
2313-387	Bâtiments – P. 2018	103 084.60	51 694.17	154 778.77
2315-385	Déviation de Plancoët	90 000.00	90 000.00	180 000.00
TOTAL		501 347.53	422 358.53	923 706.06

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- par 22 voix « pour » dont 4 procurations de E. FAREY - F. LEROUX – F. BOUAN – M. HAUTIERE

- DECIDE d'adopter la décision modification n° 01-2018 présentée ci-dessus.

**041-2018 - SEJOURS DANS LE CADRE SCOLAIRE
ECOLE PUBLIQUE-JANVIER 2018-PARTICIPATIONS COMMUNES ELEVES EXTERIEURS**

Le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 14 février 2018 relative à l'organisation d'un séjour en classe de neige au profit des élèves de CM de l'école primaire publique de Plancoët.

Le conseil municipal avait fixé sa participation à 150 € par élève domicilié à Plancoët.

Certaines communes de résidence des élèves non domiciliés à Plancoët ont été sollicitées pour participer à ce séjour, notamment les communes de résidence des enfants scolarisés en classe ULIS.

Le Maire précise que les montants des participations des communes sont variables.

Le Maire propose de l'autoriser à encaisser les participations de ces communes pour les élèves concernés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- par 22 voix « pour » dont 4 procurations de E. FAREY - F. LEROUX – F. BOUAN – M. HAUTIERE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à percevoir le remboursement des participations des communes pour les élèves extérieurs ayant participé au séjour classe de neige.

042-2018 – BAUX POLE SANTE – RECUPERATION FRAIS GESTION LOCATIVE

Le Maire rappelle qu'au cours de la séance du 19 décembre 2017, le conseil municipal a décidé de procéder à la location des locaux du pôle santé situé au 12, rue du Général de Gaulle et l'a autorisé à signer les baux à intervenir ainsi que documents relatifs à ces baux.

Il indique également que par délibération du 19 décembre 2017, le conseil municipal a décidé de confier au cabinet GAB IMMOBILIER la mission de gestion locative de ce pôle santé et l'a autorisé à signer le contrat de gestion locative correspondant.

Il indique que les frais de gestion de ces locations sont fixés à 5 % HT des loyers et sont à la charge du bailleur. Pour autant, ces frais sont récupérables et le Maire souhaite être autorisé à émettre les titres de recettes correspondant à ces frais à l'encontre des locataires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- par 22 voix « pour » dont 4 procurations de E. FAREY - F. LEROUX – F. BOUAN – M. HAUTIERE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à percevoir le remboursement des honoraires de gestion locative payés à GAB IMMOBILIER dans le cadre du contrat de gestion des locaux du pôle santé et à émettre les titres correspondants.

043-2018 – TERRAIN LA NOE PINET – ZB 68-CONVENTION D'OCCUPATION PROVISOIRE ET PRECAIRE

Le Maire rappelle qu'au cours de la séance du 11 avril 2017, le conseil municipal a décidé d'exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section ZB 68 et ZB 117, appartenant aux consorts BEDFERT et situés à la Noë Pinet à Plancoët.

Il indique que finalement, le conseil départemental a acquis la parcelle ZB 117 et la commune de Plancoët, la parcelle ZB 68 pour une superficie de 1 ha 35 a 65 ca pour le prix de 9 432.61 €. L'acte correspondant a été signé en l'étude de Maître RENAUD, notaire à Plancoët, le 17 avril 2018.

Le Maire informe les conseillers municipaux que ce terrain peut-être mis à la disposition de Monsieur Fabrice LEROUX dans le cadre d'une convention d'occupation provisoire et précaire.

Madame LE DISSEZ interroge le maire sur les motifs ayant conduit à proposer un bail précaire sans contrepartie de loyer et rappelle que des précédents existent avec paiement d'un loyer. Elle soulève le manque d'équité dans le cas où cette décision serait prise.

Le Maire répond que ce sont les préconisations du représentant de la SAFER qui l'ont amené à faire cette proposition. En effet, il semble que la contrepartie d'un loyer rende plus difficile toute restitution en cas de besoin. Il ajoute que le Conseil Départemental consent également des baux précaires. Monsieur DAVEU demande si d'autres agriculteurs peuvent être impactés par le tracé de la future déviation.

Le Maire pense qu'effectivement d'autres agriculteurs peuvent être impactés mais dans une moindre mesure et rappelle que l'exploitation de Monsieur LEROUX a déjà été impactée par la création du lotissement de l'Evinais, le sera aussi sur le site de la future caserne de gendarmerie et également par la déviation. Quant à l'exploitation de la ferme de Monsieur REBILLARD, elle sera coupée en deux.

Il ajoute que les collectivités doivent trouver 25 ha de réserve foncière et qu'à l'heure actuelle, on a seulement 13.50 ha.

Néanmoins, cette clause de gratuité l'interpelle également et dans un souci d'équité, le maire suggère de reconsidérer cette question dans son ensemble, avec les baux déjà établis.

Il propose de reporter la décision concernant ce dossier au prochain conseil municipal.

Madame LE DISSEZ y est favorable dans la mesure où les terrains achetés précédemment par la commune l'ont été pour compenser l'impact de la déviation. Il serait souhaitable de revenir sur les baux précédents si la gratuité devait être retenue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- par 22 voix « pour » dont 4 procurations de E. FAREY - F. LEROUX – F. BOUAN – M. HAUTIERE

- **DECIDE** de reporter la décision relative à ce dossier au prochain conseil municipal.

044-2018 – 250^e ANNIVERSAIRE DE CHATEAUBRIAND

Le Maire informe les conseillers municipaux qu'une réflexion est actuellement engagée en partenariat avec les villes de Dinan – Combourg - Saint-Malo et Plancoët en vue de porter un projet partenarial de territoire consacré à Chateaubriand.

En effet, 2018 est l'année de la célébration du 250^{ème} anniversaire de la naissance de François-René de Chateaubriand.

Les communes concernées ont souhaité porter ensemble un projet de territoire organisant une itinérance entre les villes où Chateaubriand a vécu. L'objectif étant de mieux faire connaître cet auteur auprès du grand public et notamment des plus jeunes.

Ce projet prendra la forme d'une application mobile qui pourra être intégrée dans les outils dont disposent déjà certains offices du tourisme. Les utilisateurs seront invités, par le biais d'un jeu concours, à visiter chacune des communes partenaires.

Le coût de cette application ainsi que la répartition entre les différentes collectivités est communiqué ci-dessous :

V4	1. Prestation contenu					2. Prestation Support multimédia			Coût prévisionnel total TTC hors éventuelles commandes supplémentaires
	Coût fixe TTC (synopsis)	Nb de points d'intérêts	Coût HT du feuillet par point d'intérêt	Coût des feuillets TTC	Coût TTC prestation contenu	Population totale	Poids démographique en %	Coût TTC prestation support multimédia	
Combourg	170 €	4	130 €	624 €	794 €	6 010	8,46	1 691 €	2 485 €
Dinan	170 €	5		780 €	950 €	14 696	20,68	4 135 €	5 085 €
Plancoët	170 €	5		780 €	950 €	3 049	4,29	858 €	1 808 €
Saint-Malo	170 €	13		2 028 €	2 198 €	47 318	66,58	13 315 €	15 513 €
	850 €	27		4 212 €	4 892 €	71 073	100,00	20 000 €	24 892 €

La participation pour la commune est donc fixée à 1 808.00 €.

Le Maire propose au conseil municipal d'accepter de participer à cette application et de l'autoriser à prendre en charge les frais correspondants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- par 22 voix « pour » dont 4 procurations de E. FAREY - F. LEROUX – F. BOUAN – M. HAUTIERE

- **DECIDE** de participer à « l'application CHATEAUBRIAND » telle que décrite ci-dessus et de prendre en charge les frais correspondants à la prestation pour la commune de Plancoët pour un montant TTC de 1 808.00 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

045-2018 – ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACADEMIE WESTERN

Le Maire informe les conseillers municipaux du courrier adressé par Madame Céline VENISSE représentant l'ASSOCIATION BREIZH EQUITATION LOISIRS – Le Marronnier à PLANCOET, en vue d'obtenir une subvention pour l'organisation du championnat départemental d'équitation western les 19 et 20 mai 2018.

Le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € pour ce championnat et indique qu'une épreuve phare de ces journées sera dénommée « GRAND PRIX DE LA COMMUNE DE PLANCOET »..

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- par 22 voix « pour » dont 4 procurations de E. FAREY - F. LEROUX – F. BOUAN – M. HAUTIERE

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'ASSOCIATION BREIZH EQUITATION LOISIRS pour l'organisation du championnat départemental d'équitation western les 19 et 20 mai 2018.

046-2018 – PROGRAMME RESEAUX RUE DES BUIS ET RUE CORBINAIS – MAITRISE D'ŒUVRE – AVENANT N° 1 DE TRANSFERT

Monsieur GESRET rappelle que par délibération du 27 septembre 2016, le cabinet Nicolas a été désigné pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation des réseaux de la rue des Buis et de la Corbinais , a été signé selon les termes suivants :

SECTEURS	REPARTITION HONORAIRES MAITRISE D'OEUVRE			
	ASSAINISSEMENT	EAU POTABLE	EAUX PLUVIALES	TOTAL
<i>Rue du Docteur Chambrin</i>	1 631.00	769.00	0.00	2 400.00
<i>Rue de la Corbinais</i>	2 651.00	1 351.00	1 198.00	5 200.00
<i>Rue des Buis Plancoët</i>	1 920.00	960.00	1 120.00	4 000.00
<i>Rue des Buis Pluduno</i>	1 889.00	1 311.00	0.00	3 200.00
TOTAL HT	8 091.00	4 391.00	2 318.00	14 800.00

TOTAL TTC	9 709.20	5 269.20	2 781.60	17 760.00
------------------	-----------------	-----------------	-----------------	------------------

Monsieur Gesret informe que compte tenu du transfert des compétences eau potable d'une part au Syndicat des Frémur et assainissement d'autre part à Dinan Agglomération, il y a lieu de signer des avenants pour les marchés de maîtrise d'œuvre avec la répartition suivante :

MONTANT MARCHÉ INITIAL	EAU POTABLE SYNDICAT DES FREMUR	ASSAINISSEMENT DINAN AGGLOMERATION	EAUX PLUVIALES COMMUNE DE PLANCOET	TOTAL
Montant marché MO initial HT	4 391.00	8 091.00	2 318.00	14 800.00
Montant marché MO initial TTC	5 269.20	9 709.20	2 781.60	17 760.00
Montant du marché à transférer HT	439.00	809.00	232.00	1 480.00
Montant du marché à transférer TTC	526.80	970.80	278.40	1 776.00

Il propose aux conseillers de l'autoriser à signer les avenants correspondants à intervenir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- par 22 voix « pour » dont 4 procurations de E. FAREY - F. LEROUX – F. BOUAN – M. HAUTIERE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants, ainsi que tous documents s'y rapportant, en vue de transférer aux collectivités concernées la poursuite de l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées, eaux pluviales et eau potable des rues Chambrin, des Buis et de la Corbinais.

**047-2018 – PROGRAMME PLURIANNUEL RESEAUX EAU POTABLE
ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES - PRIORITES 2, 3 et 4 – MAITRISE D'ŒUVRE – AVENANT N° 1 DE TRANSFERT**

Monsieur GESRET rappelle que par délibération du 11 avril 2017, le conseil municipal a été informé qu'en application de la délibération du 17 avril 2014 autorisant le maire à signer les marchés d'un montant inférieur à 150 000 € HT, le marché de maîtrise d'œuvre correspondant aux priorités 2,3 et 4 définies dans l'étude préliminaire effectuée en 2016 avec le bureau d'études Nicolas associés, a été signé selon les termes suivants :

SECTEURS	ESTIMATIONS HT			
	ASSAINISSEMENT	EAU POTABLE	EAUX PLUVIALES	TOTAL
<i>Secteur 5</i> Camping et rue du Pont	SO-absence d'ITV	90 600.00	49 530.00	140 130.00
<i>Secteur 6</i> Rue de la Libération et de Dinan	SO-absence d'ITV	86 880.00	79 200.00	166 080.00
<i>Secteur 7</i> Rue de l'Evinais	47 520.00	61 200.00	1 800.00	110 520.00
<i>Secteur 6</i> Rue de l'Abbaye et de la Libération	SO-absence d'ITV	87 360.00	4 200.00	91 560.00
<i>Secteur 7</i> Rue de l'Evinais et de Dinard et Ville Harcouet	SO-absence d'ITV	95 040.00	SO	95 040.00
TOTAL	47 520.00	421 080.00	134 730.00	603 330.00
TTC			161 676.00	
HONORAIRES MO HT	1 858.00	16 699.00	5 443.00	24 000.00
HONORAIRES MO TTC	2 229.60	20 038.80	6 531.60	28 800.00

Monsieur Gesret informe que compte tenu du transfert des compétences eau potable d'une part au Syndicat des Frémur et assainissement d'autre part à Dinan Agglomération, il y a lieu de signer des avenants pour les marchés de maîtrise d'œuvre avec la répartition suivante :

MONTANT MARCHE INITIAL	EAU POTABLE SYNDICAT DES FREMUR	ASSAINISSEMENT DINAN AGGLOMERATION	EAUX PLUVIALES COMMUNE DE PLANCOET	TOTAL
Montant marché MO initial HT	16 699.00	1 858.00	5 443.00	24 000.00
Montant marché MO initial TTC	20 038.80	2 229.60	6 531.60	28 800.00
Montant du marché à transférer HT	16 699.00	1 858.00	5 443.00	24 000.00
Montant du marché à transférer TTC	16 699.00	1 858.00	5 443.00	28 800.00

Il propose aux conseillers de l'autoriser à signer les avenants correspondants à intervenir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- par 22 voix « pour » dont 4 procurations de E. FAREY - F. LEROUX – F. BOUAN – M. HAUTIERE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants, ainsi que tous documents s'y rapportant, en vue de transférer aux collectivités concernées la poursuite de l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées, eaux pluviales et eau potable correspondant aux priorités 2, 3 et 4.

Le Maire expose que dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisations d'occupation du sol des communes par le Service Instruction de Dinan Agglomération pour l'année 2018, le conseil communautaire de Dinan Agglomération, lors de ses séances des 26 février et 26 mars 2018, a :

- Acté le principe d'une refacturation des prestations dispensées par le service instruction de Dinan Agglomération (20 % en fonction de la population DGF 2017, 80 % en fonction du nombre d'actes instruits en 2018)

Et

- Approuvé la passation d'une convention formalisant les modalités financières et de fonctionnement entre Dinan Agglomération et les communes.

Le Maire indique que le coût de cette prestation a été évalué à 9 685.40 € pour l'année 2018 et devrait évoluer vers environ 15 000 €.

Il ajoute qu'il se pose la question de reprendre l'instruction par la commune de Plancoët mais l'absence de support juridique pose problème.

Madame LE DISSEZ interrogée à cet effet, considère qu'il est important effectivement de bénéficier d'un support légal et privilégierait l'instruction par Dinan Agglomération qui offre la compétence juridique nécessaire et indispensable.

Ainsi, considérant ces éléments,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver, pour l'année 2018, le principe de facturation des prestations dispensées par le Service Instruction de Dinan Agglomération en matière d'autorisation d'occupation du sol aux communes, selon la clé de répartition : 20 % population DGF et 80 % nombre d'actes instruits en 2018.
- D'approuver dans ce cadre la passation d'une convention formalisant les modalités financières et de fonctionnement entre Dinan Agglomération et la commune, étant précisé que la commune instruira elle-même les Déclarations Préalables relevant de son territoire.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- par 22 voix « pour » dont 4 procurations de E. FAREY - F. LEROUX – F. BOUAN – M. HAUTIERE

- **APPROUVE**, pour l'année 2018, le principe de facturation des prestations dispensées par le Service Instruction de Dinan Agglomération en matière d'autorisation d'occupation du sol aux communes, selon la clé de répartition : 20 % population DGF et 80 % nombre d'actes instruits en 2018.
- **APPROUVE** dans ce cadre la passation d'une convention formalisant les modalités financières et de fonctionnement entre Dinan Agglomération et la commune, étant précisé que la commune instruira elle-même les Déclarations Préalables relevant de son territoire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2018.

049-2018– DECLARATION D’INTENTION D’ALIENER – information

Information sur déclarations d’intentions d’aliéner transmises à la Communauté d’Agglomération de DINAN suite à transfert de compétence.

Propriétaires	Monsieur Eric CHALARD et Madame Myriam SEZNEC 7, rue de la Source – 22100 QUEVERT
<i>Désignation</i>	Bâti sur terrain propre
<i>Adresse /cadastre</i>	AB 786 (104 m ²) 5, rue du Vieux Pont
<i>Acquéreur</i>	M. GUENEGOU Yannick 1, rue Pasteur – 22100 DINAN

050-2018 - INSTALLATION CLASSEE – HERVE DANIEL - CORSEUL

Monsieur LE MAIRE informe les conseillers municipaux que le Préfet lui demande de soumettre à l’avis du conseil municipal la demande, soumise à enregistrement, formulée par Monsieur Hervé DANIEL en vue d’exploiter un élevage avicole au lieudit « Tréguihé » à CORSEUL, comprenant, suite à un incendie, après projet un nouvel effectif /

- Poulailier de 1845 m²
- Volailles de chair : production de poulet lourd ou du poulet standard
- Entre 30 000 et 40 000 emplacements
- Poulet lourd : 22 poulets/m² soit 39 600 emplacements avec production annuelle de 5.5 lots soit 217 800 animaux
- Poulet standard : 22.2 /m² soit 40 000 emplacements avec une production annuelle de 6.5 lots soit 260 000 animaux

Le dossier correspondant a été déposé à la mairie de Corseul pendant 1 mois du 30 MARS 2018 au 27 AVRIL 2018 pour être tenu à la disposition du public.

L’arrêté préfectoral portant ouverture d’une enquête publique a été affiché à la mairie le 15 mars 2018.

Le conseil municipal de Plancoët est invité à formuler son avis.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité

- par 22 voix « pour » dont 4 procurations de E. FAREY - F. LEROUX – F. BOUAN – M. HAUTIERE
- **EMET** un avis FAVORABLE à cette demande d’installation classée.

051-2018 – ANCIENNE CANTINE – VENTE MATERIEL

Monsieur LE MAIRE informe les conseillers municipaux que Madame Sophie MARGATE – SARL MARGATE – RESTAURANT DU CENTRE à PLANCOET, lui a fait part de sa demande d’acquisition du matériel de l’ancienne cantine scolaire, resté entreposé depuis l’ouverture du nouveau restaurant scolaire en septembre 2016, à savoir :

Four vapeur, plonge, steamer, lave-mains, piano, table chaude, cellule de refroidissement, hotte, machine à pain... pour la somme de 1 000.00 €.

Il ajoute que le prix peut paraître minime mais beaucoup de collectivités essaient de vendre des matériels de ce type mais n'y parviennent pas. Il précise qu'aucune intervention des services techniques n'est prévue, l'acquéreur s'occupe de tout.

Le Maire propose de répondre favorablement à cette demande et précise qu'une liste exhaustive du matériel cédé sera dressée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- par 22 voix « pour » dont 4 procurations de E. FAREY - F. LEROUX – F. BOUAN – M. HAUTIERE

- **ACCEPTE** de vendre à la SARL MARGATE le matériel de l'ancienne cantine scolaire pour le prix global de 1 000.00 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à encaisser la somme correspondante.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Date du prochain conseil municipal : le mardi 29 mai 2018
- ✓ Visite de Madame la Sous-Préfète : le mercredi 16 mai. Au programme, visites de sites, projets... Les adjoints y sont invités.
- ✓ Dinan Agglomération :
 - Taxe versement transports
Institution de cette taxe à compter du 1^{er} janvier 2019.
Suite à abandon de cette compétence par la Région, la compétence transports est reprise par Dinan Agglomération et financée par la taxe correspondante.
Cette taxe concerne les entreprises de + de 10 salariés. Un pourcentage sera opéré sur la masse salariale brute. Les collectivités sont également concernées et le plus gros versement sera effectué par l'hôpital de Dinan.
Le Maire ajoute que certains maires ont essayé de contester l'institution de cette taxe sur les communes qui ne bénéficient pas des transports en commun mais il est impossible de scinder le territoire.
Au niveau de l'entretien des chemins de randonnées, Monsieur Daveu signale que l'ancienne communauté de communes de Plancoët Plélan avait fait l'acquisition d'un tracteur. Il pose la question de savoir où est passé ce tracteur ?
A propos des chemins de randonnées, Madame Le Dissez signale :
 - l'absence de signalisation du chemin le long de la voie ferrée. Le Maire indique que la question de la signalisation est étudiée par l'agglomération.
 - la dangerosité de la passerelle après le camping vers la prairie. Monsieur Fanouillère vérifiera cet état de fait et fera effectuer les réparations.
 - ALSH :
Le Maire annonce le retour des ALSH du mercredi, des petites vacances et des vacances d'été sur le site de Plancoët.
- ✓ Repas à la Couarde : le repas annuel du personnel et des conseillers municipaux aura lieu à la Couarde avant l'été.
- ✓ Madame CHANCÉ informe que Dinan Agglomération a désormais validé l'itinéraire des chemins de randonnées. Le topoguide doit sortir au mois de juin. En revanche Dinan Agglomération ne

s'est pas positionné sur la signalétique dans l'immédiat et recommande de mettre en place une signalétique provisoire (peinture sur les arbres).

Le Maire privilégie la mise en place uniforme sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Il félicite Madame CHANCÉ pour le travail effectué.

- ✓ Madame CHANCÉ informe également qu'elle a été sollicitée pour représenter la commune de Plancoët lors des réunions de l'organisation du grand forum des associations. Elle a répondu positivement à cette demande et participera donc à la réunion du 26 avril. Elle en rendra compte ensuite à François BOUAN.

Le Maire complète cette information en indiquant que Dinan Agglomération ne souhaite plus gérer le grand forum et il est question de le reprendre au niveau du secteur de l'ancienne communauté de communes.

- ✓ Monsieur BOUAN rappelle que la commune de Plancoët accueillera le Tour de Bretagne les dimanche 29 et lundi 30 avril avec des animations, bagad... Et un pot offert par la commune vers 17 h 30 – 18 h 00 aux Etablissements Samson à l'arrivée des coureurs.

- ✓ Monsieur BOUAN informe également que des animations ANIMAVAC'S sont organisées par Dinan Agglomération pendant les vacances scolaires de printemps

- ✓ Madame BOURDÉ demande une information sur les entrées piscines et voiles pour les écoles. Le Maire précise que les entrées piscines reviennent à la charge des communes. En revanche la voile devrait rester à la charge de Dinan Agglomération. La totalité des transports reste de la compétence de Dinan Agglomération.

La séance est levée à 20 h 30